

Stéphane Nières
Tavernier

Yann Giordmaina

Benjamin Bellaïche

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion de la SICAV est double : - chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière et du Sous-Délégué de Gestion Financière. Toutefois, la SICAV ne bénéficie pas du Label ISR.

Actif net global 212,18 M€
VL part E 23 263,86 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis 100%

* Depuis le 23 mars 2006

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	03/09/1993
Date de 1ère VL de la Part	23/03/2006
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Éligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part E	FR0010305946
Ticker Bloomberg part E	LBACEUE FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	25 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,32% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	2,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNING STAR™
Eurozone Large-Cap Equity

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™
Au 28-02-2025

NOTATION QUANTALYS™
Actions Zone Euro



PROFIL DE RISQUE



Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

Performances arrêtées au 30 avril 2025



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	5,89%	-1,09%	5,59%	28,66%	83,01%	77,21%
Indicateur de référence	8,01%	0,31%	9,27%	37,07%	88,21%	83,63%
Ecart de performance	-2,12%	-1,40%	-3,68%	-8,41%	-5,20%	-6,42%

PERFORMANCES ANNUELLES	2024	2023	2022	2021	2020
OPC	7,17%	16,53%	-12,31%	21,32%	7,86%
Indicateur de référence	9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%	0,25%
Ecart de performance	-2,09%	-2,02%	0,00%	-1,35%	7,61%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	8,75%	12,84%	5,88%
Indicateur de référence	11,06%	13,47%	6,26%
Ecart de performance	-2,31%	-0,63%	-0,38%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	16,66%	16,38%	15,57%	17,16%	17,99%
Volatilité de l'indicateur de réf.	18,65%	16,29%	15,61%	17,10%	18,18%
Tracking error	2,48%	2,25%	2,15%	2,57%	2,35%
Ratio de Sharpe	0,60	0,14	0,39	0,67	0,30
Ratio d'information	-2,40	-1,64	-1,07	-0,25	-0,16
Beta	-	1,00	0,99	0,99	0,98

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement (j)
Perte maximale 10 ans	-35,46%	19/02/2020	18/03/2020	254

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par le tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

Les droits de douane prohibitifs (jusqu'à 145% pour la Chine) proclamés par D. Trump le 2 avril ont entraîné une forte correction (-11%) des marchés actions sur les neuf premiers jours du mois. Depuis, le ton s'est adouci et une fenêtre de négociation de trois mois s'est ouverte suspendant aussitôt les mesures initiales (hors Chine). Le marché rebondissait de 13% sur le reste du mois pour finir dans le vert proche de la neutralité. En parallèle, s'ouvrait aussi la période de publications de résultats du 1er trimestre.

Dans ce contexte, le portefeuille est en performance négative et sous performe son indice de référence. TotalEnergies (-14.3%) et ENI (-11.2%) subissent la baisse du pétrole (-17%). Le portefeuille souffre aussi des publications de résultats de certaines valeurs technologiques comme ASML (-3.6%) ou Dassault Systèmes (-6%). La sous pondération aux valeurs industrielles, en particulier de la défense, est aussi pénalisant. Dans le même secteur, nos expositions à Siemens (-4.7%) et DHL (-5%) contribuent négativement. Avoir réduit l'exposition aux banques avec la sortie de Société Générale en début de mois a été pénalisant après le rebond du secteur en seconde partie de mois.

La performance négative est toutefois compensée par le rebond de sociétés dont le modèle d'affaires domestique est peu ou pas sensible aux effets premiers des droits de douane. Ainsi Commerzbank (+10.7%), E. ON (+10.4%), Cellnex (+8.6%), Wolters Kluwer (+8.3%) ou Axa (+5.5%) contribuent favorablement.

En avril, nous avons cédé Spie et réduit le poids des banques, notamment avec la sortie de Société Générale.

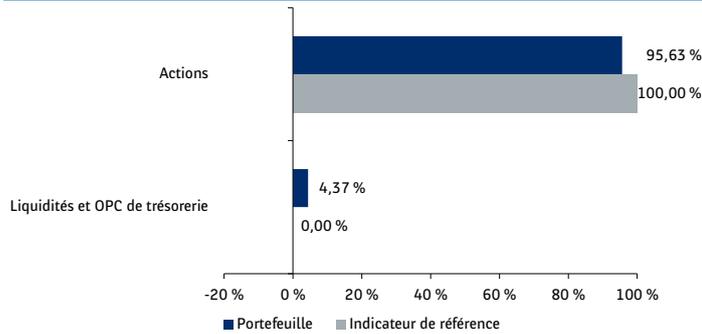
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

30 avril 2025

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	46
Exposition globale	95,63%
Risque spécifique (1 an)	2,24%
Risque systématique (1 an)	16,22%
Poids des 10 premiers titres	34,45%
Poids des 20 premiers titres	58,73%

10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	4,19%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	4,05%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,77%
AXA SA	Finance	France	3,72%
ALLIANZ SE	Finance	Allemagne	3,69%
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	France	3,15%
ENEL SPA	Services aux Collectivités	Italie	3,09%
E.ON SE	Services aux Collectivités	Allemagne	3,02%
DEUTSCHE TELEKOM AG	Services de Communication	Allemagne	2,91%
SAFRAN	Industrie	France	2,87%

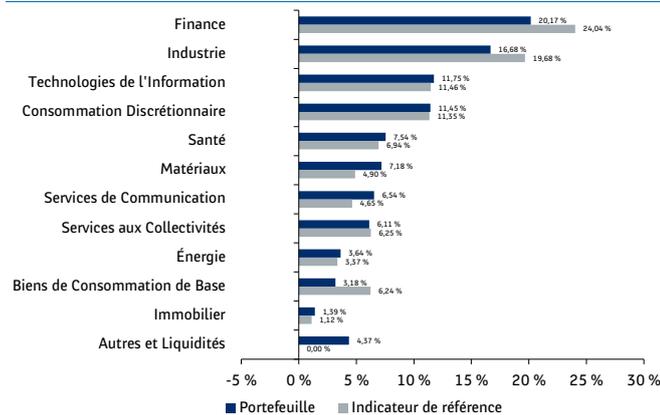
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
E.ON SE	3,02%	0,60%	2,42%
AXA SA	3,72%	1,34%	2,38%
CELLNEX TELECOM SA	2,58%	0,30%	2,28%
ENEL SPA	3,09%	1,03%	2,06%
RENAULT SA	1,99%	0,17%	1,82%

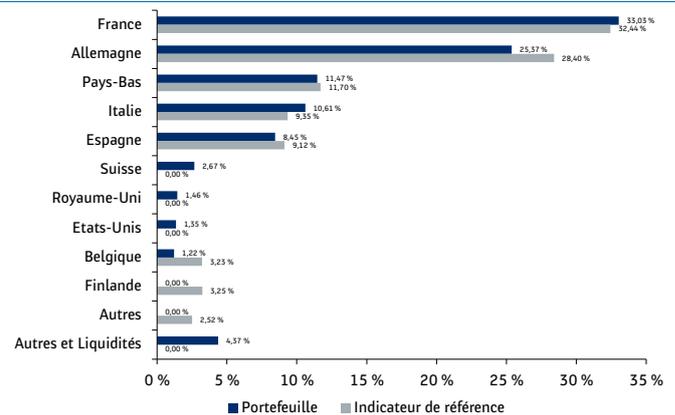
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
IBERDROLA SA	-	1,62%	-1,62%
L'OREAL SA	-	1,61%	-1,61%
AIRBUS SE	-	1,50%	-1,50%
HERMES INTERNATIONAL SCA	-	1,45%	-1,45%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG IN MUENCHEN	-	1,39%	-1,39%

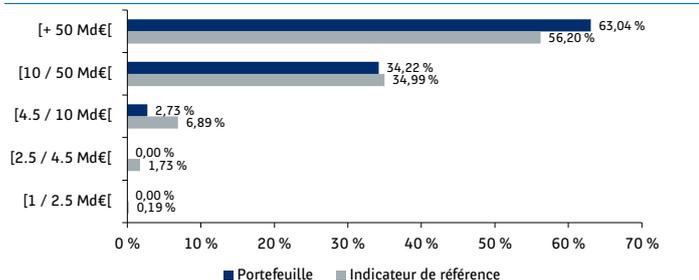
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



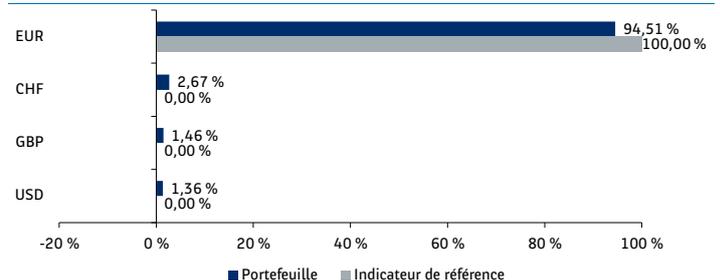
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM

36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com

Agrément AMF n°GP20000031

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2025

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité ¹
Taux de Sélectivité ²	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille ³	5,90
Score GREaT pivot ⁴	5,69

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

² Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

³ Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

⁴ Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

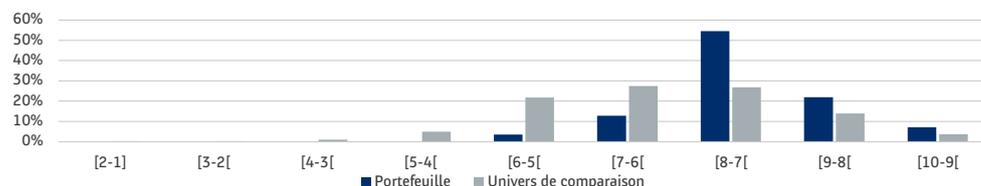
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	6,43	100,0%	6,50	99,3%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	6,54	100,0%	6,22	99,3%	
E - Transition Energétique	7,30	100,0%	6,73	99,3%	
T - Développement des Territoires	7,37	100,0%	6,48	99,3%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ENEL SPA	3,1%	9,62	1,3%	28,6%	42,4%	27,7%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,4%	9,55	20,0%	21,4%	32,4%	26,3%
MERLIN PROPRIETES SOCIMI SA	1,4%	9,38	8,4%	28,6%	37,7%	25,3%
PUBLICIS GROUPE SA	1,1%	8,95	27,5%	26,7%	15,7%	30,1%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	2,0%	8,72	12,3%	29,9%	16,2%	41,7%

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2025

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

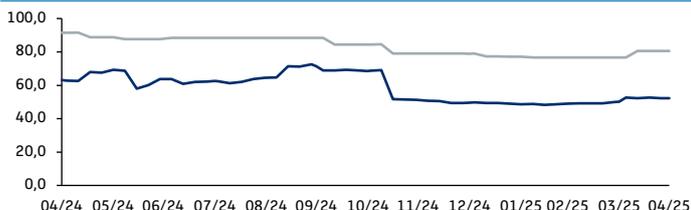
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	67,2%	40,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

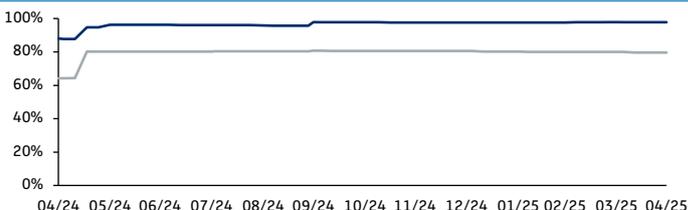
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2)	52,3	80,5
Taux de Couverture	100,0%	98,8%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Rémunération responsable	97,7%	79,6%
Taux de Couverture	97,4%	98,0%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1+2) Source(s) : MSCI	Nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2) pour 1 million d'euros investis.	tCO2/M€ investi

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Rémunération responsable Source(s) : ASSET4	Part des entreprises qui prennent en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants.	%

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci répond à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).

- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).

- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).

- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.